RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 01089
Numéro SIREN : 347 706 095
Nom ou dénomination : ABER

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2022 sous le numéro de dépôt 4394

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES DE LA LANDE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 34770609500044 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30092021 Net 3	N-1 clos le 30092020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	68 541	AG 68 350	191	191
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	419	AQ 419		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 856	AS 1 856		158
	Autres immobilisations corporelles	AT	368 902	AU 261 422	107 480	77 589
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	8 631 974	CV 1 070 880	7 561 094	7 561 094
	Créances rattachées à des participations	BB	401 904	BC 401 904		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	9 473 597	BK 1 804 832	7 668 765	7 639 032
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	6 886	BM	6 886	1 995
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 117 443	BY 9 982	1 107 461	814 847
	Autres créances (3)	BZ	318 954	CA	318 954	951 114
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	2 003 482	CE	2 003 482	1 250 000
	Disponibilités	CF	14 431 672	CG	14 431 672	12 504 256
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	17 643	CI	17 643	16 162
	TOTAL (III)	CJ	17 896 081	CK 9 982	17 886 098	15 538 373
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	27 369 677	1A 1 814 814	25 554 864	23 177 405

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) — (3) Part à plus d'un an : CR 11 979

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des indications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000000 en Euros.

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 000	80 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	19 177 297	18 436 810
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 192 933	1 212 679
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	22 250 230	20 529 489
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	70 000	70 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	70 000	70 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 132 926	1 754 665
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	371 153	354 638
	Dettes fiscales et sociales	DY	684 387	418 036
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	46 167	50 577
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 234 633	2 577 916
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	25 554 864	23 177 405

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 234 633	2 577 916
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC					
	Production vendue biens*	FD / FE / FF					
	Production vendue services*	FG / FH / FI	4 203 491			4 203 491	3 604 374
	Chiffres d'affaires nets*	FJ / FK / FL	4 203 491			4 203 491	3 604 374
	Production stockée*	FM					
	Production immobilisée*	FN					
	Subventions d'exploitation	FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)	FP				604 643	526 964
	Autres produits (1) (11)	FQ					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				4 808 134	4 131 337
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS					
	Variation de stock (marchandises)*	FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				14 296	39 703
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				(4 891)	(489)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *	FW				2 275 533	2 000 103
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				60 677	69 306
	Salaires et traitements*	FY				976 611	876 771
	Charges sociales (10)	FZ				352 411	312 093
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*	GA				30 266	31 705
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions	GB					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC					9 982
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD					
	Autres charges (12)	GE				79 531	54 637
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				3 784 433	3 393 811
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				1 023 701	737 526
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				1 348 963	1 380 536
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				195 937	156 470
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM					101 903
	Différences positives de change	GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO					
	Total des produits financiers (V)	GP				1 544 900	1 638 909
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ					1 012 233
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				22 631	19 435
	Différences négatives de change	GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT					
	Total des charges financières (VI)	GU				22 631	1 031 668
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				1 522 269	607 241
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				2 545 969	1 344 767

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 000000 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	592	27 598
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	14 825	1 050
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15 417	28 648
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 105	5 025
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 918	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 023	5 025
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 394	23 622
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	361 430	155 711
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 368 450	5 798 894
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 175 517	4 586 215
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 192 933	1 212 679
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	15 417	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	2 105	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	5 729	11 150
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	22 631	19 434
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	604 643	526 964
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 705	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	7 023	15 417

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	2 105	15 417

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000000 en Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER 30/09/2021

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Charges exceptionnelles diverses	2 025	
Dialoge sociale	80	
Valeur de cession d'éléments d'actif	4 918	
Produits exceptionnels divers		592
Produits de cession d'éléments d'actif		14 825

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

30/09/2021

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Charges exceptionnelles diverses	2 025	
Dialoge sociale	80	
Produits exceptionnels divers		592
Produits de cession d'éléments d'actif		14 825

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	68 541	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	419	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	1 856	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	194 389	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY	100 383	KZ		LA	61 027
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	86 290	LC		LD	3 890
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE	1 220	LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
			TOTAL III	LN	384 557	LO		LP	64 917
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	9 033 878	8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
			TOTAL IV	LQ	9 033 878	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	9 486 976	ØH		ØJ	64 917

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	68 541	1X	68 541
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	419	MI	419
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	1 856	ML	1 856
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	194 389	MO	194 389
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	70 319	MQ	91 091	MR	91 091
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	7 977	MT	82 202	MU	82 202
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	1 220	MX	1 220
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG	78 296	NH	371 178	NI	371 178
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	9 033 878	ØZ	9 033 878
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	9 033 878	2H	9 033 878
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	78 296	ØL	9 473 597	ØM	9 473 597

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000000 en Euros.

Cegid Quadra

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

Néant [x] *

CADRE A

		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

DGFiP N° 2055 2021

6 AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	68 350	PF		PG		PH	68 350
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	419	PW		PX		PY	419
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 698	QA	158	QB		QC	1 856
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	131 487	QE	16 281	QF		QG	147 768
	Matériel de transport	QH	89 553	QI	11 544	QJ	65 401	QK	35 696
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	83 653	QM	2 282	QN	7 977	QO	77 958
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	306 810	QV	30 266	QW	73 378	QX	263 698
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	375 160	ØP	30 266	ØQ	73 378	ØR	332 048

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000000 en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	70 000	5W		5X		5Y	70 000
	TOTAL II	5Z	70 000	TV		TW		TX	70 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	1 070 880	9V		9W		9X	1 070 880
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6	401 904	Ø7		Ø8		Ø9	401 904
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	9 982	6U		6V		6W	9 982
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 482 766	TY		TZ		UA	1 482 766
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 552 766	UB		UC		UD	1 552 766
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

30/09/2021

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
LITIGE PRUD'HOMMES	70 000			70 000
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
DEPRECIATION CREANCES/PART	401 904			401 904

Dossier N° 000000 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	401 904	UM	(0)	UN	401 904
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	11 979		(0)		11 979
	Autres créances clients	UX	1 105 465		1 105 465		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	17 664		17 664		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	34 770		34 770		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	12 422		12 422		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	247 831		247 831		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	6 267		6 267		
	Charges constatées d'avance	VS	17 643		17 643		
	TOTAUX	VT	1 855 943	VU	1 442 060	VV	413 883
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	717	717		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	371 153	371 153		
Personnel et comptes rattachés		8C	116 844	116 844		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	69 181	69 181		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	205 721	205 721		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	256 903	256 903		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	35 739	35 739		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	2 132 209	2 132 209		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	46 167	46 167		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	3 234 633	VZ 3 234 633		

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ
Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL 2 109 578

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

ABER
Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros
Siège social : 4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
347 706 095 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MARS 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 2 192 933 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice .....2 192 933 euros

A titre de dividendes pour .....501 704 euros
Soit 17 euros par action

Le solde, soit la somme de .....1 691 229 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 20 868 526 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 23 mars 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués aux personnes physiques sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 501 636 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 68 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	Dividende par titre
30/09/2020	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €
30/09/2019	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €
30/09/2018	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 MARS 2022
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Sophie GADONNEIX

ABER
Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros
Siège social : 4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
347 706 095 RCS RENNES

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MARS 2022

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Je vais vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera également donné lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2021, l'activité de la Société a été conforme à son objet social et a consisté à définir les orientations stratégiques de notre groupe de sociétés, à intégrer ces réflexions dans notre plan de développement et à veiller à la mise en œuvre et le respect par nos filiales et sous-filiales de notre politique de groupe.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La Société a acquis le 8 novembre 2021 deux parts sociales détenues par la Société BRET NET au capital social de notre filiale, la SARL ABER-PROPRETE SAPHIR moyennant le prix de 5.505,18 euros. Dès lors, nous détenons l'intégralité du capital social de notre filiale.

A cette même date, nous avons également acquis cent soixante parts sociales détenues par Monsieur Dominique GADONNEIX au capital social de notre filiale, la SARL ABER ATLANTIQUE moyennant le prix de 47.576,64 euros. Nous détenons également depuis l'intégralité du capital social de notre filiale.

Sur le premier trimestre 2022, différentes opérations sont intervenues, savoir :

- La Société ABER a été nommée Présidente de toutes ses filiales,
- Il a été procédé à la fusion-absorption de la SARL ABER ATLANTIQUE par la SARL ABER-PROPRETE SAPHIR qui a été transformée en Société par actions simplifiée,
- Et enfin notre filiale, la SARL TOP SERVICES, a également été transformée en Société par actions simplifiée,

permettant ainsi d'harmoniser l'ensemble des Sociétés du Groupe sous une même forme juridique et simplifier la gestion de ces dernières.

Activités en matière de recherche et de développement

Je vous informe que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

J'entends poursuivre l'orientation donnée à notre activité.

A ce jour, aucune nouvelle acquisition n'est envisagée.

SUCCURSALES, FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

Nom	**ABER ATLANTIQUE**
Forme	Société à Responsabilité Limitée
Capital social	120 000 euros
Siège social	4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie (35136) SAINT JACQUES DE LA LANDE
Immatriculation	500 506 811 RCS RENNES
Activité	Nettoyage industriel
Montant de notre participation	100 %, soit l'intégralité des 1 200 parts sociales composant son capital social
Chiffre d'affaires HT au 30 septembre 2021	2 186 240 euros
Résultat net comptable au 30 septembre 2021	Bénéfice : 455 738 euros

Il est à noter la fusion-absorption de cette filiale par la Société ABER-PROPRETE SAPHIR intervenue au cours du premier trimestre 2022.

Nom	**ABER PROPRETE AZUR**
Forme	Société par Actions Simplifiée
Capital social	1 120 000 euros
Siège social	836 rue du Mas de Verchant, Parc d'Activités Eureka (34000) MONTPELLIER
Immatriculation	453 453 060 RCS MONTPELLIER
Activité	Nettoyage industriel

Montant de notre participation	100 %, soit 112 000 actions composant son capital social
Chiffre d'affaires HT au 30 septembre 2021	21 786 223 euros
Résultat net comptable au 30 septembre 2021	Bénéfice : 1 216 943 euros

Nom	**ABER PROPRETE HORIZON**
Forme	Société par Actions Simplifiée
Capital social	40 000 euros
Siège social	Route de Fontenay – 21500 MARMAGNE
Immatriculation	389 188 004 RCS DIJON
Activité	Nettoyage industriel
Montant de notre participation	100 %, soit 500 actions composant son capital social
Chiffre d'affaires HT au 30 septembre 2021	2 353 105 euros
Résultat net comptable au 30 septembre 2021	Bénéfice : 67 390 euros

Nom	**ABER-PROPRETE SAPHIR**
Forme	Société par actions simplifiée
Capital social	246 700 euros
Siège social	4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie (35136) SAINT JACQUES DE LA LANDE
Immatriculation	423 712 934 RCS RENNES
Activité	Nettoyage industriel
Montant de notre participation	100 %, soit l'intégralité des 2 467 parts sociales composant son capital social
Chiffre d'affaires HT au 30 septembre 2021	19 994 393 euros
Résultat net comptable au 30 septembre 2021	Bénéfice : 946 487 euros

Il est rappelé la fusion-absorption de la SARL ABER ATLANTIQUE par la Société ABER-PROPRETE SAPHIR intervenue au cours du premier trimestre 2022.

Nom	**BRET NET**
Forme	Société par Actions Simplifiée
Capital social	1 000 000 euros
Siège social	4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie (35136) SAINT JACQUES DE LA LANDE
Immatriculation	322 148 230 RCS RENNES
Activité	Nettoyage industriel
Montant de notre participation	99,95 %, soit 61 474 actions sur les 61 500 actions composant son capital social
Chiffre d'affaires HT au 30 septembre 2021	23 517 620 euros
Résultat net comptable au 30 septembre 2021	Bénéfice : 972 663 euros

Nom	**IRIS**
Forme	Société par Actions Simplifiée
Capital social	40 000 euros
Siège social	4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie (35136) SAINT JACQUES DE LA LANDE
Immatriculation	430 312 009 RCS RENNES
Activité	Propriété, gestion et exploitation par location ou autrement de tous immeubles bâtis et non bâtis

Montant de notre participation	100 %, soit les 400 actions composant son capital social
Chiffre d'affaires HT au 30 septembre 2021	369 635 euros
Résultat net comptable au 30 septembre 2021	Bénéfice : 194 179 euros

Nom	**TOP SERVICES**
Forme	Société par actions simplifiée
Capital social	120 000 euros
Siège social	4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie (35136) SAINT JACQUES DE LA LANDE
Immatriculation	378 830 541 RCS RENNES
Activité	Nettoyage industriel
Montant de notre participation	99,96 %, soit 7 497 parts sociales sur les 7 500 parts sociales composant son capital social
Chiffre d'affaires HT au 30 septembre 2021	1 913 105 euros
Résultat net comptable au 30 septembre 2021	Bénéfice : 334 517 euros

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Le service comptable n'est pas en mesure de communiquer les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients de l'entreprise, conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4, I du Code de commerce, étant dans l'impossibilité de mentionner les sommes non échues factures par factures avec exactitude et considérant qu'il est inopportun de transmettre des informations partiellement complètes et correctes.

PRÊTS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, je vous indique le montant des prêts à moins de trois ans que notre Société a consentis à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant : NEANT.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Je vais vous présenter en détail les comptes annuels qui sont soumis à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 203 491 euros contre 3 604 374 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 16,62%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 604 643 euros contre 526 964 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,74%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 9 405 euros contre 39 214 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -76,02%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 275 533 euros contre 2 000 103 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,77%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 60 677 euros contre 69 306 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,45%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 976 611 euros contre 876 771 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 11,39%.

Le montant des charges sociales s'élève à 352 411 euros contre 312 093 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,92%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 28 personnes contre 26 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 7,69%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 30 266 euros contre 41 687 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -27,40%.

Le montant des autres charges s'élève à 79 531 euros contre 54 637 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 45,56%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3 784 433 euros contre 3 393 811 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,51%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 023 701 euros contre 737 526 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 38,80%.

Compte tenu d'un résultat financier de 1 522 269 euros (**607 241** euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 2 545 969 euros contre 1 344 767 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 89,32%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 8 394 euros contre 23 622 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés de 361 430 euros contre 155 711 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 2 192 933 euros contre un bénéfice de 1 212 679 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 80,83%.

Au 30 septembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 25 554 864 euros contre 23 177 405 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,26%.

Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 192 933 euros.

Je vous propose également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... **2 192 933 euros**

A titre de dividendes pour ..... 501 704 euros
Soit 17 euros par action

Le solde, soit la somme de ..... 1 691 229 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élèverait ainsi à 20 868 526 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 21 748 526 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 23 mars 2022.

Je vous informe que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes versés aux personnes physiques sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élèverait à 501 636 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élèverait à 68 euros.

Je vous rappelle en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	Dividende par titre
30/09/2020	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €
30/09/2019	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €
30/09/2018	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, je vous demande enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 2 420 euros.

Je vous propose à présent de procéder, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, à l'examen de l'activité et des comptes consolidés de notre groupe.

Faits majeurs sur l'exercice

L'exercice est marqué par le fait qu'il s'agit de la douzième année où la Société ABER est tenue d'établir des comptes consolidés.

Certaines de nos filiales ont optimisé leur implantation géographique et transféré, ouvert et/ou fermé des établissements secondaires, savoir :

- **La Société ABER-PROPRETE SAPHIR** a transféré :

- le 1er novembre 2020, son établissement de PESSAC (33), 74 avenue jean Jaurès à MERIGNAC (33700), 17 rue des Genêts,

- le 22 mars 2021, son établissement de SAINT CYR SUR LOIRE (37), rue Lavoisier à JOUE LES TOURS (37300), 52 Route des Vaux.

- **La Société BRET NET** a transféré son établissement secondaire du MANS (72), Chemin des Grandes Courbes au 28 rue des Grandes Courbes à compter du 1er octobre 2021.

Périmètre de consolidation

Au 30 septembre 2021, le périmètre de consolidation du groupe ABER comprenait les sociétés suivantes :

- Société ABER ATLANTIQUE,
- Société ABER PROPRETE AZUR,
- Société ABER PROPRETE HORIZON,
- Société ABER-PROPRETE SAPHIR,
- Société BRET NET,
- Société IRIS,
- Société TOP SERVICES.

Je vais vous présenter ci-après le rapport sur la gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé et je vous demande, conformément aux dispositions statutaires, de bien vouloir approuver les comptes consolidés.

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2021, le Groupe s'est employé à consolider ses activités et à gagner de nouveaux marchés.

- Examen des comptes consolidés et résultats

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du règlement 99-02 de l'Autorité des Normes Comptables.

Toutes les Sociétés intégrées globalement ont clôturé leurs comptes au 30 septembre 2021. Une période de 12 mois d'activité a été consolidée, comme lors de l'exercice précédent.

Toutes les participations significatives dans lesquelles la Société ABER assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale vise à substituer, dans le patrimoine de la Société mère, les titres des sociétés consolidées par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs constitutifs des capitaux propres de ces mêmes sociétés. Les capitaux propres résultant sont scindés entre intérêts du Groupe et intérêts minoritaires.

Le montant des produits d'exploitation du Groupe s'élève à un montant de 72 248 415 euros contre 61 950 344 pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 44 443 436 euros contre 38 699 077 euros pour l'exercice précédent.

Les cotisations sociales et avantages sociaux s'élèvent à 8 688 238 euros contre 6 968 283 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 65 935 058 euros contre 57 261 122 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation consolidé s'élève à la somme de 6 313 357 euros contre 4 689 222 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier sur l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élève à la somme de 187 618 euros contre 145 352 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à la somme de 459 019 euros contre -939 812 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'ensemble consolidé se traduit par un bénéfice de 4 520 523 euros contre 2 014 898 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé du Groupe se traduit par un bénéfice de 4 469 784 euros contre 2 014 560 euros pour l'exercice précédent.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Je vous demande, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats de la société OUEST CONSEILS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Paul GUILLOU, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, je vous propose de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

En conclusion, je souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Je vous invite à adopter les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Président
Sophie GADONNEIX

Ouest Conseils Audit

3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 Quimper Cedex
France

Gorioux Faro & Associés

11, rue Félix Le Dantec

29018 Quimper Cedex
France

EXEMPLAIRE
A ADRESSER
AU GREFFE

S.A.S. ABER

4, Rue Henri Pollès
ZAC DE Mivoie
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 30 septembre 2021

Ouest Conseils Audit

3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 Quimper Cedex
France

Gorioux Faro & Associés

11, rue Félix Le Dantec

29018 Quimper Cedex
France

S.A.S. ABER

4, Rue Henri Pollès
ZAC de Mivoie
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2021

Ouest Conseils Audit

3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 Quimper Cedex
France

Gorioux Faro & Associés

11, rue Félix Le Dantec

29018 Quimper Cedex
France

S.A.S. ABER

Siège Social : 4, rue Henri Pollès – ZAC de Mivoie – 35136 Saint Jacques de la Lande

Capital social : 800 000 €

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021

Aux associés,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABER relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

- ✓ En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce n'ont pas pu être communiquées, le système d'information de la société ne permettant pas d'extraire l'ensemble des informations prévues. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 7 mars 2022

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux comptes

Représentée par D. DENIEL

Société GORIOUX FARO ET ASSOCIES
Commissaire aux comptes

Représentée par C. FARO

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES DE LA LANDE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 34770609500044 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 30092021 Net 3	N-1 30092020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	68 541	AG	68 350	191	191
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	419	AQ	419		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 856	AS	1 856		158
	Autres immobilisations corporelles	AT	368 902	AU	261 422	107 480	77 589
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	8 631 974	CV	1 070 880	7 561 094	7 561 094
	Créances rattachées à des participations	BB	401 904	BC	401 904		
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	9 473 597	BK	1 804 832	7 668 765	7 639 032
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	6 886	BM		6 886	1 995
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 117 443	BY	9 982	1 107 461	814 847
	Autres créances (3)	BZ	318 954	CA		318 954	951 114
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	2 003 482	CE		2 003 482	1 250 000
	Disponibilités	CF	14 431 672	CG		14 431 672	12 504 256
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	17 643	CI		17 643	16 162
	TOTAL (III)	CJ	17 896 081	CK	9 982	17 886 098	15 538 373
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	27 369 677	1A	1 814 814	25 554 864	23 177 405

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR 11 979
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Dès qu'il existe, renseignement cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000000 en Euros.

DGFiP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 000	80 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	19 177 297	18 436 810
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 192 933	1 212 679
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	22 250 230	20 529 489
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	70 000	70 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	70 000	70 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 132 926	1 754 665
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	371 153	354 638
	Dettes fiscales et sociales	DY	684 387	418 036
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	46 167	50 577
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 234 633	2 577 916
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	25 554 864	23 177 405

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 234 633	2 577 916
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000000 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	4 203 491	FH		FI	4 203 491	3 604 374
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 203 491	FK		FL	4 203 491	3 604 374
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	604 643	526 964
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 808 134	4 131 337
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	14 296	39 703
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(4 891)	(489)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 275 533	2 000 103
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	60 677	69 306
	Salaires et traitements*					FY	976 611	876 771
	Charges sociales (10)					FZ	352 411	312 093
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	30 266	31 705
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		9 982
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	79 531	54 637
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 784 433	3 393 811
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 023 701	737 526
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 348 963	1 380 536
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	195 937	156 470
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		101 903
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 544 900	1 638 909
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		1 012 233
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	22 631	19 435
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	22 631	1 031 668
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 522 269	607 241
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 545 969	1 344 767

Dossier N° 000000 en Euros.

DGFiP N° 2053 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	592	27 598
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	14 825	1 050
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15 417	28 648
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 105	5 025
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 918	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 023	5 025
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 394	23 622
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	361 430	155 711
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 368 450	5 798 894
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 175 517	4 586 215
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 192 933	1 212 679
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	15 417	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	2 105	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	5 729	11 150
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	22 631	19 434
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	604 643	526 964
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 705	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	7 023	15 417

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	2 105	15 417

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000000 en Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

30/09/2021

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Charges exceptionnelles diverses	2 025	
Dialoge sociale	80	
Valeur de cession d'éléments d'actif	4 918	
Produits exceptionnels divers		592
Produits de cession d'éléments d'actif		14 825

EXEMPLE D'ANNEXE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

30/09/2021

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Charges exceptionnelles diverses	2 025	
Dialoge sociale	80	
Produits exceptionnels divers		592
Produits de cession d'éléments d'actif		14 825

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

b) Les principes comptables appliqués par la société ABER sont principalement les suivants :

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

- Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	1 an
Installations agencements constructions	5 ans
Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de Transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et de formation	3 ans
Mobilier	10 ans

Immobilisations financières

Les participations et autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Le coût d'acquisition n'intègre pas les frais d'acquisition des titres.
Lorsque les prévisions d'exploitation mettent en évidence, que le coût d'acquisition des titres devient supérieur à la quote-part de situation nette de la société, une provision est constatée pour le montant de cette différence si celui-ci est significatif.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation du Groupe à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Résultat exceptionnel

Les évènements dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

c) Changement de méthodes comptables

Néant.

B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Conséquences de l'évènement COVID 19 :

La crise sanitaire liée au COVID-19 constitue un évènement majeur au titre de l'exercice clos.

La société ABER constate que ces évènements n'ont pas eu d'impact négatif sur son activité et que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

C – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan comptable Général, les comptes annuels de la société au 30/09/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
- La dépréciation des créances clients ;
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- La dépréciation des stocks ;
- Le chiffre d'affaires

D - NOTES SUR LE BILAN

▪ BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs en K euros	30/09/2020	Acquisitions	Diminutions	30/09/2021
Immobilisations incorporelles	68			68
Agencements des constructions	1			1
Installations techniques, mat. & outill. industriels	2			2
Installations générales agencements divers	195			195
Matériel de transport	100	61	70	91
Matériel de bureau et mobilier	86	4	8	82
Emballages récupérables et divers	1			1
Total	**453**	**65**	**78**	**439**

2. Immobilisations financières

Valeurs en K euros	30/09/2020	Augmentations	Diminutions	30/09/2021
Titres de participation	9 034			9 034
Prêts & autres immobilisations financières				0
Total	**9 034**	**0**	**0**	**9 034**

3. Amortissements et provisions

1. Amortissements

Valeurs en K euros	30/09/2020	Acquisitions	Diminutions	30/09/2021
Immobilisations incorporelles	68			68
Agencements des constructions	1			1
Installations techniques, mat. & outill. industriels	2			2
Installations générales agencements divers	131	16		147
Matériel de transport	90	12	65	37
Matériel de bureau et mobilier	84	2	8	78
Total	**376**	**30**	**73**	**333**

2. Provisions

Valeurs en K euros	30/09/2020	Dotations	Reprises	30/09/2021
Amortissements dérogatoires				
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Pour litiges				0
Autres provisions	70			70
Total provisions pour charges	70	0	0	70
Sur Titres de Participation	1 071			1 071
Sur Autres Immobilisations Financières	402			402
Sur comptes clients	10			10
Autres provisions				
Total provisions pour dépréciation	1 483	0	0	1 483
Total	**1 553**	**0**	**0**	**1 553**
- exploitation				
- financier				
- exceptionnel				

Dépréciation des titres de participation de la société Neova à 100% ainsi que du compte courant associé pour un montant global de 1473 K€.

4. Créances

1. Etat des créances

Valeurs en K euros	Montant	à 1 an au plus	à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	402		402
Créances clients et comptes rattachés	1 117	1 105	12
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
Etat créances fiscales	65	65	
Goupes et Associés	248	248	
Débiteurs divers	6	6	
Charges constatées d'avances	18	18	
Total	**1 856**	**1 442**	**414**

2. Charges constatées d'avance

Valeurs en Keuros	Montant
Charges d'exploitation	18
Total	**18**

3. Produits à recevoir

Valeurs en Keuros	Montant
Fournisseurs, avoirs à recevoir	3
Clients, factures à établir	2
Total	**5**

▪ BILAN PASSIF

1. Capital social

Le capital social, soit 800 000 euros, est composé de 29 512 actions de nominal 27,11€.

2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en K€	Montants
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	20 529
Variation du capital	
Résultat de l'exercice	2 193
Distribution de dividendes	-472
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	22 250
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	**1 721**

3. Dettes

1. Etat des dettes

Valeurs en K euros	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	1		
Fournisseurs et comptes rattachés	371	371		
Personnel et comptes rattachés	117	117		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69	69		
Dettes fiscales	498	498		
Groupe et associés	2 132	2 132		
Autres dettes	46	46		
Total	**3 234**	**3 234**	**0**	**0**

Toutes les dettes ont des échéances inférieures à 1 an.

2. Charges à payer

Valeurs en K euros	Montant
CET	15
Formation continue	10
Taxe d'apprentissage	4
Taxe sur les véhicules de sociétés	1
Taxe sur les salaires	2
Fournisseurs, factures non parvenues	30
Avoirs A Etablirs	4
Congés payés	53
Charges sociales et fiscales sur congés payés	19
Primes Conventionnelle	2
Charges sociales et fiscales sur primes conventionnelle	1
Primes Sophie GADONNEIX	10
Chages sociales et fiscales sur primes Sophie GADONNEIX	4
Total	**155**

3. Produits constatés d'avance

Néant.

E – NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Répartition par secteur d'activité

Valeurs en Keuros	Montant
Production services	4 203
Total	**4 203**

2. Répartition par zone géographique

Valeurs en Keuros	Montant
France	4 203
Total	**4 203**

2. Détail du résultat exceptionnel

Valeurs en K euros	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations	5	15
Exceptionnelles diverses	2	1
Exercices Antérieur		
Indemnisation Garantie de Passif		
Régul AGRR		
Régul URSSAF		
Total	**7**	**16**

F – AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen

Mandataire	1
Cadres	3
Agents de maitrise	12
Employés	12
Ouvriers	
Total	**28**

2. Engagement en matière de retraites

Le montant global des engagements retraite s'élève à 27 712 €.

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'actualisation : 0,98 %.
- Augmentation annuelle des salaires : 1% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Départ en retraite prévu à l'âge de 65 ans pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de rotation : 8% dégressif pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de charges sociales patronales : 40 % pour les catégories cadres et non cadres.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2016-2018.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

3. Liste des filiales et participations

Filiales et Participations de la société (valeur en K€)	VNC des titres détenus	Quote part du capital détenu	Capital	Autres capitaux propres résultat inclus	Nombre actions	Chiffre d'affaires Hors taxes
SAS BRET NET	1 034	99,96%	1 000	10 792	61 500	23 518
SARL TOP SERVICES	27	99,96%	120	2 290	7 500	1 913
SAS IRIS	40	100,00%	40	1 401	400	370
SARL ABER PROPRETE SAPHIR	2 249	99,87%	247	6 356	2 467	17 740
SARL ABER ATLANTIQUE	104	86,67%	120	268	1 200	2 186
SAS ABER AZUR	3 659	100,00%	1 120	6 469	112 000	21 786
SAS ABER PROPRETE HORIZON	449	100,00%	40	1 081	500	2 353
SAS NEOVA *	0	100,00%				

*société placée en liquidation par jugement en date du 15/04/2020

4. Société établissant des comptes consolidés

La société ABER S.A.S est la société consolidante du groupe ABER.
Les sociétés consolidées sont les suivantes :

- S.A.R.L. ABER ATLANTIQUE
- S.A.R.L. ABER PROPRETE SAPHIR
- S.A.R.L. TOP SERVICES
- S.A.S. ABER PROPRETE AZUR
- S.A.S. BRET NET
- S.A.S. IRIS
- S.A.S. ABER PROPRETE HORIZON

La société NEOVA, en liquidation judiciaire, n'est pas consolidée au 30/09/2021.

5. Litiges sociaux

Un prudhomme est en cours à la clôture de l'exercice. Compte de l'état d'avancement de la procédure et des éléments présents au dossier, une provision d'un montant égal à 70K€ a été comptabilisée au 30/09/2019. Cette provision a été maintenue au 30/09/2021.